





Plateforme Industrielle Internationale de Diamniadio  
 Arrondissement C Rue 31 x 32 Immeuble Administratif  
 1er étage

(+221) 33 959 34 14 / 16  
 Fax (+221) 33 867 79 59

aprosi@aprosi.sn  
 www.aprosi.sn

**PLATEFORME INDUSTRIELLE INTERNATIONALE  
DE DIAMNIADIO -P2ID-**



# SOMMAIRE

PROMOTEUR DEVELOPPEUR	3
PRESENTATION APROSI	4
10 BONNES RAISONS D'INVESTIR DANS NOS SITES INDUSTRIELS ....	6
LA PLATEFORME INDUSTRIELLE INTERNATIONALE DE DIAMNIADIO....	7
1. DESCRIPTION	7
2. CADRE LEGISLATIF	8
3. SERVICES D'ACCOMPAGNEMENTS	9
4. EMPLACEMENT STRATEGIQUE & EXCELLENTE CONNECTIVITE	10
5. POINTS FORTS	11
6. AVANTAGES FISCAUX & DOUANIERS	12
7. OFFRES	13
8. CONDITIONS ADMINISTRATIVES & FINANCIERES	14
A. CONSTITUTION DU DOSSIER	15
B. CRITERES D'ELIGIBILITE	15
C. PROCEDURES ADMINISTRATIVES	16
D. PROCESSUS D'INSTALLATION	17
E. PROCEDURES FINANCIERES	18



# PROMOTEUR DEVELOPPEUR

Raison sociale Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites Industriels

Statut juridique Agence d'appui aux entreprises

Date de création Décret 2002-981

Directeur Général **MOMATH BA**

Siège social  
Pôle Urbain de Diamniadio  
PLATEFORME INDUSTRIELLE INTERNATIONALE  
Immeuble Administratif 1<sup>er</sup> étage

B.P 4112 Dakar (Sénégal)

Téléphone (221) 33 869 97 32

Fax (221) 33 867 99 59

Email [aprosi@aprosi.sn](mailto:aprosi@aprosi.sn) ou [contact@aprosi.sn](mailto:contact@aprosi.sn)

Sites Internet  
[www.aprosi.sn](http://www.aprosi.sn)  
[www.gouv.sn](http://www.gouv.sn)  
[www.observatoiredeledel'Industrie.com](http://www.observatoiredeledel'Industrie.com)

## Missions Principales

- ⇒ **AMENAGER** des sites d'accueil et des pôles économiques
- ⇒ **PROMOUVOIR** l'investissement privé
- ⇒ **ASSURER** la bonne gestion et la maintenance des sites
- ⇒ **ACCOMPAGNER** les entreprises



# PRESENTATION

L'aménagement des espaces industriels s'insère dans le cadre des orientations et des actions initiées par le Gouvernement en vue de promouvoir le secteur industriel et d'assurer les conditions de son développement et de sa diversification du fait de l'importance du secteur dans l'Économie Sénégalaise.

C'est pour cela que l'Etat à crée par **Décret 2002-981 du 07 Octobre 2002 l'AGENCE D'AMENAGEMENT ET DE PROMOTION DES SITES INDUSTRIELS (APROSI)**.

Aujourd'hui cette agence considérée comme un des leviers d'actions de la politique industrielle a pour vocation d'accélérer et de promouvoir le développement du secteur industriel.

De tels objectifs incitent la mise en place de mécanismes destinés à doter le Sénégal d'un tissu industriel densifié, moderne, dynamique et compétitif, capable à la fois de satisfaire le marché local et le marché international.

Le **Plan Sénégal Emergent (PSE)** qui est la référence des politiques économiques et sociales consacre une place de choix au secteur industriel dans les projets phares parmi les vingt-sept (27) retenus comme prioritaires.

Il s'agit notamment des Plateformes Industrielles Intégrées, des Parcs industriels Intégrés, des Plateformes Industrielles de Transformation des Produits halieutiques et des Agropoles.

L'implantation de la **première Plateforme Industrielle Intégrée à Diamniadio (P2ID) avec une formule locative innovante et avantageuse** est une réponse à une forte préoccupation des investisseurs à la recherche d'un paquet complet leur permettant de s'installer en un temps record et tout en minimisant les couts :

## **APROSI, Créatrice de Richesse & d'Emplois.**

La réalisation de la **Plateforme Industrielle Internationale de Diamniadio- P2ID-** a été déléguée par **le Ministère Du Développement Industriel et des Petites & Moyennes Industries** à l'APROSI.

C'est ainsi que l'Agence a entamé depuis le mois de Mai 2015, la construction de la première phase de la P2ID, sur 13 ha, entièrement financée par l'Etat du Sénégal à hauteur de 26, 5 milliards FCFA.

La seconde phase se développera sur quarante (40) hectares pour un coût de soixante (60) milliards FCFA et les travaux ont démarré.

De plus, pour asseoir sa compétitivité, la P2ID a été érigée en 2017 **Zone Économique Spéciale (ZES)** avec plusieurs avantages offerts aux investisseurs.

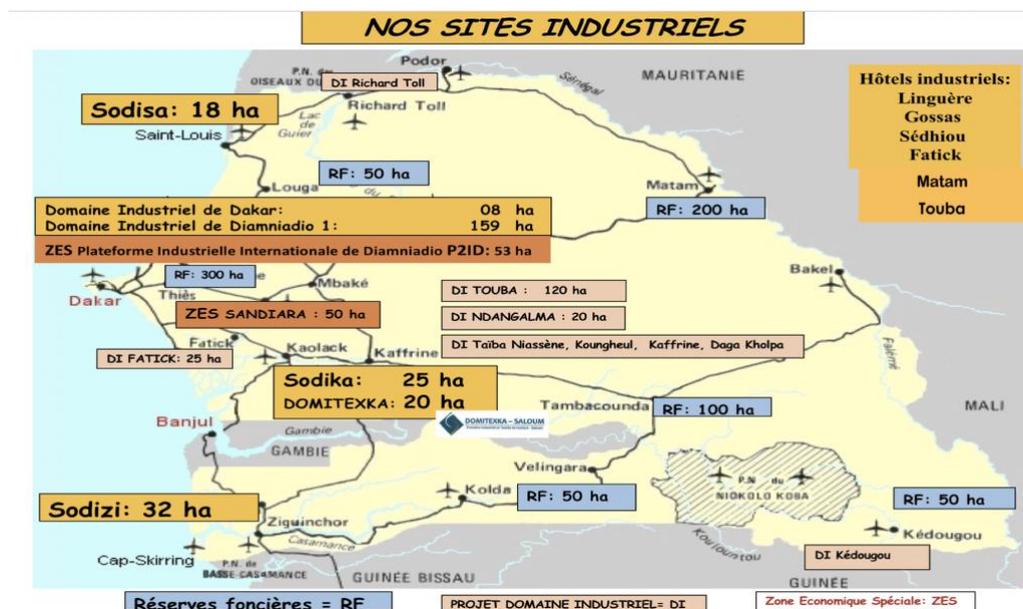


L'objectif des **Parcs & Domaines industriels** est de créer *les conditions pour l'émergence et le développement de centres de compétitivité, de croissance et d'emplois.*

De plus, avec **la Cinquième Initiative Majeure du PSE 2, « CAP SUR L'INDUSTRIALISATION »** l'APROSI s'est inscrite en 2020 dans une dynamique de réalisation de pôles régionaux visant le développement industriel sous régional et faisant de l'industrie de la transformation des ressources agricoles, pastorales, halieutiques et minières, le principal levier du redéploiement industriel national.

Dans le cadre des missions traditionnelles de l'APROSI, d'autres projets de sites industriels sont en cours en plus de la **PHASE 2 de la P2ID (ZES)**:

- La Réalisation du **Domaine Industriel de Diamniadio (DID)** sur environ 100 ha avec plus de 30 industries déjà installées depuis 2012
- La Réhabilitation des anciens domaines industriels de Saint Louis (SODISA), Kaolack (DOMITEXKA) et Ziguinchor (SODIZI)
- La Création de nouveaux domaines : SEDHIOU, SEBIKHOTANE, etc.
- La Construction de bâtiments modulaires pour des hôtels d'Industries ...





# 10 BONNES RAISONS D'INVESTIR DANS NOS SITES INDUSTRIELS

Une multitude de services sont mis en place progressivement, au fur et à mesure de la valorisation des sites industriels pour offrir à l'industrie sénégalaise un outil stratégique de croissance.

**Les Domaines Industriels (DI)** développés par L'APROSI sont conçus pour offrir des conditions optimales de compétitivité aux entreprises désireuses de s'y implanter et répondre à la demande des investisseurs en matière d'infrastructures et de services.

L'Agence a initié en collaboration avec l'état sénégalais, à partir de 2015, une offre foncière plus diversifiée : la création de **Plateformes Industrielles Intégrées (P2I)** entièrement équipée avec une formule locative longue durée innovante et avantageuse, évitant ainsi l'immobilisation de capitaux.

## UNE OFFRE FONCIÈRE & IMMOBILIÈRE SUR MESURE ET COMPÉTITIVE SUR TOUS LES SITES

- Des infrastructures aux normes internationales
- Des bâtiments clés en main, en vente ou location
- Des bureaux en location
- Des plateaux de bureaux modulables
- Des terrains nus ou équipés
- Des lots de terrains subventionnés et espaces destinés aux activités professionnelles
- Une gamme riche et diversifiée de services
- Un environnement pensé avec l'ESSENTIEL 24h/24
- Des tarifs préférentiels sur les facteurs de production
- Des avantages fiscaux et douaniers...



## 2. CADRE LEGISLATIF

- ⇒ Loi 2017-06 du 6 janvier portant sur les ZES  
Décret 2017-535 portant application de la loi 2017-06
- ⇒ Loi 2017-07 du 6 janvier 2017 portant dispositif d'incitations sur les ZES
- ⇒ Décret 2017-1174 portant application de la loi 2017-07
- ⇒ Décret 2017-534 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du comité paritaire public privé (CPPP)
- ⇒ Décret 2017-1507 portant admission du Parc Industriel Intégré de Diamniadio (P2ID) au régime des Zones Économiques Spéciales (ZES)

## 👉 CHIFFRES CLES

- **Coût global estimé : ~ 90 milliards FCFA ( 137 millions d'euros)**
  - Public : ~ 30 milliards FCFA : phase 1 : 13 ha
  - Privé : ~ 60 milliards FCFA : phase 2 : 40 ha
- **Infrastructures :**
  - Bat administratif : 01
  - Hangar A: 06
  - Hangar B: 06
  - Hangar C : 08
  - Autres Hangars : 03
  - Guichet Unique, Services utiles, Equipements modernes, Immeubles, Salle de sport, ...
- **Entreprises installées depuis 2018 :**
  - Services : 12
  - Industries : 12
  - En cours d'installation : 04
- **Nombre de visites en 2022 : 90**
- **Création d'emplois : 1053**
- **Investissements : + 58 Mds**
- **Exportations (2019) : + 104 784 pièces (C&H)**



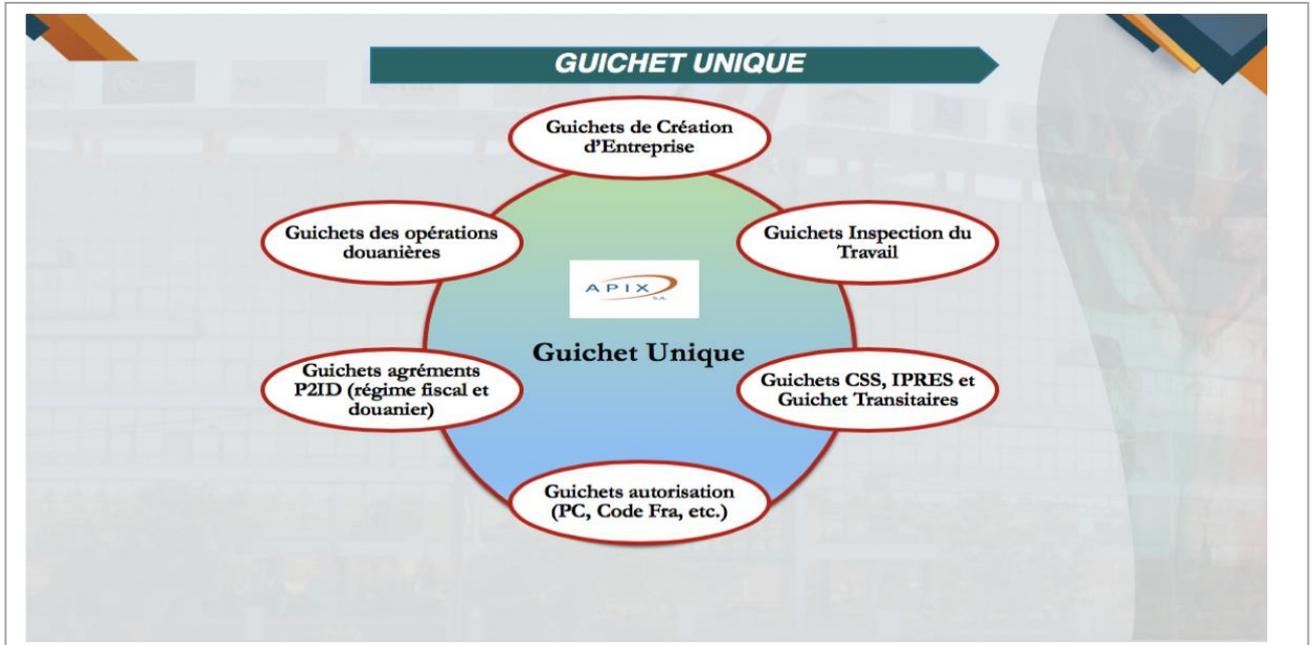
## **10 ATOUTS DE LA P2ID**

- ⇒ Un emplacement stratégique et une excellente connectivité
- ⇒ Une sécurité juridique & politique
- ⇒ Un positionnement novateur
- ⇒ Un projet « clé en main »
- ⇒ Une main d'œuvre compétitive
- ⇒ Des constructions de 1<sup>ère</sup> qualité
- ⇒ Un guichet Unique de Services (Douanes, Impôts,...)
- ⇒ Des tarifs préférentiels sur les facteurs de production
- ⇒ Des avantages certains liés au statut de Zone Economique Spéciale ZES
- ⇒ Un avenir sur...

## **PARTENAIRES**

BOS	DGPU	APIX	ONUDI	SENEAU	SENELEC	ICA
SCAT	CGCOC	CANAL ARCHI		SRBG	CMCU	CVE

### 3 SERVICES D'ACCOMPAGNEMENTS PERFORMANTS





## 4 EMBLACEMENT STRATEGIQUE & EXCELLENTE CONNECTIVITE

⇒ Positionnement géographique stratégique : **Pôle urbain de Diamniadio**

⇒ Proximité infrastructures : Aéroport, Autoroutes, Chemin de fer, Ports, RN1...

- 05 mn de l'Autoroute à péage`
- 05 mn de la RN 1
- 05 mn de la Gare du Train Express Régional « TER »
- 05 mn des transports en commun
- 05 mn du futur Port de SENDOU
- 15 mn de l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD)
- 20 mn du Port autonome de Dakar

⇒ Proximité Résidences : Sphères ministérielles, Cités SENEGINDIA, GETRAN, TEYLIUM...

⇒ Excellente connectivité :

- 20 minutes du centre-ville de Dakar
- 03 Heures des capitales européennes
- 05 heures des capitales américaines



## **5 POINTS FORTS : SERVICES PRATIQUES & EQUIPEMENTS DISPONIBLES**

- ⇒ Alimentation en électricité et en eau de qualité 24h/24h, 7 jours sur 7
- ⇒ Infrastructures de dernière génération
- ⇒ Espaces & bâtiments fonctionnels
- ⇒ Eclairage performant & espaces verts
- ⇒ Microgrid Solaire
- ⇒ Réseau moderne de voiries de grande emprise : 3 km de 2X2 voies
- ⇒ Réseau d'eau potable : 2500 m<sup>3</sup>/jr
- ⇒ Réseau électrique MT/BT
- ⇒ Réseau anti-incendie
- ⇒ Réseau d'assainissement séparatif
- ⇒ Réseaux de Télécommunication accessible : téléphonie et fibres optiques
- ⇒ Réserve d'eau de 3500 m<sup>3</sup> équipé de pompes
- ⇒ Recyclage des déchets
- ⇒ Station de traitement des eaux usées
- ⇒ Canal d'évacuation des eaux pluviales sur 1 km
- ⇒ Sécurité /Système de vidéo surveillance
- ⇒ Centre de services Intégrés : Guichet Unique, Banque, Assurances, Pharmacie, , Station-service, Centre sportif, Motel, Mix Energie, Centre commercial, Restauration ,
- ⇒ Services utiles : Restauration collective, Salle multifonctionnelle, Ramassage des Ordures, Lieux de culte...
- ⇒ Médecine du travail



## **6 AVANTAGES FISCAUX & DOUANIERS**

**Durée des avantages : 25 ans renouvelable**

- ⇒ **EXONERATION PARTIELLE DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES (IS) : taux d'impôt de 15% pour les entreprises agréées**
- ⇒ EXONERATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA)
- ⇒ EXONERATION DE L'IMPOT SUR LE REVENU (IR)
- ⇒ EXONERATION DE L'IMPOT MINIMUM FISCAL (IMF)
- ⇒ LIBERTE DE RECRUTER DU PERSONNEL SENEGALAIS & ETRANGER
- ⇒ POSSIBILITE DE CONCLURE DES CONTRATS A DUREE DETERMINEE (CDD) PENDANT 5 ANS
- ⇒ EXONERATION DE TAXES FONCIERES
- ⇒ **EXONERATION TOTALE POUR TOUTES MARCHANDISES Y COMPRIS BIENS DE PRODUCTION, EQUIPEMENTS, MATIERES PREMIERES, INTRANTS, PRODUITS SEMIS FINIS OU FINIS**
- ⇒ DROIT D'ADMISSION EN FRANCHISE DE TOUT DROIT DE DOUANE ET TAXES FISCALES
- ⇒ EXONERATION TOTALE SUR LES VEHICULES UTILISES DANS L'ACTIVITE ECONOMIQUE



## 7 OFFRES

### OFFRE DE SERVICES

- ⇒ Aide à la création d'entreprise
- ⇒ Formalités administratives
- ⇒ Délivrance agréments
- ⇒ Visas & cartes de résidence
- ⇒ Permis & Autorisations de construire
- ⇒ Bourse d'emploi
- ⇒ Douane, Inspection du travail, DGID
- ⇒ Abonnement réseaux

### OFFRE FONCIERE & IMMOBILIERE

- ⇒ Des bâtiments clés en main & Bureaux en location
- ⇒ Des plateaux de bureaux modulables
- ⇒ Des terrains viabilisés en location
- ⇒ Un bail sur 25 ans renouvelable
- ⇒ Agrément au régime ZES
- ⇒ Des Aires de jeux et de Loisirs

### OFFRE LOCATIVE COMPLETE

- ⇒ Equipements
- ⇒ Guichet unique
- ⇒ Services utiles
- ⇒ Environnement Optimum
- ⇒ Services de Qualité
- ⇒ Package Incitatif
- ⇒ Tarifs préférentiels

### OFFRE FISCALE & DOUANIERE

- ⇒ Exonérations douanières
- ⇒ Avantages fiscaux
- ⇒ Libre transférabilité des devises
- ⇒ Garanties de l'investissement
- ⇒ Tarifs préférentiels sur les facteurs de production



## **8 CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES & FINANCIERES**

### **A. Constitution du dossier**

Nous précisons toutefois que l'attribution définitive sera conditionnée par une **demande d'affectation** matérialisée par le versement des **frais de dossiers de Réservation** et le **Versement des frais techniques d'Ouverture de dossier** après acceptation.

Cette option ferme sera aussi matérialisée par :

- ⇒ Le dépôt du Formulaire d'Évaluation
- ⇒ La notification officielle d'attribution de la Direction Générale
- ⇒ Le respect des délais d'installation /de construction
- ⇒ Le respect des cahiers des charges et du Règlement Intérieur
- ⇒ Le dépôt de l'Étude d'Impact Environnemental

Les documents administratifs du projet devront être joints avec le formulaire d'évaluation en trois (03) exemplaires :

- ⇒ Les statuts
- ⇒ le RC
- ⇒ le NINEA
- ⇒ Le business plan
- ⇒ Les modalités et preuves de financement
- ⇒ L'étude d'impact environnemental et social
- ⇒ Les travaux à réaliser
- ⇒ Le calendrier de réalisation des travaux
- ⇒ Une déclaration sur l'honneur
- ⇒ L'engagement à se conformer aux normes applicables en matière de protection de l'environnement, de santé et de sécurité en vigueur dans la zone



## **B Critères d'Éligibilité**

- ⇒ **ENTREPRISE NON POLLUANTE**
- ⇒ **INVESTISSEMENT MINIMAL:** 500 millions FCFA
- ⇒ **EMPLOI MINIMAL:** 05 emplois /100 m<sup>2</sup> de bâtiment occupé
- ⇒ **EXPORTATION MINIMALE:** 50%

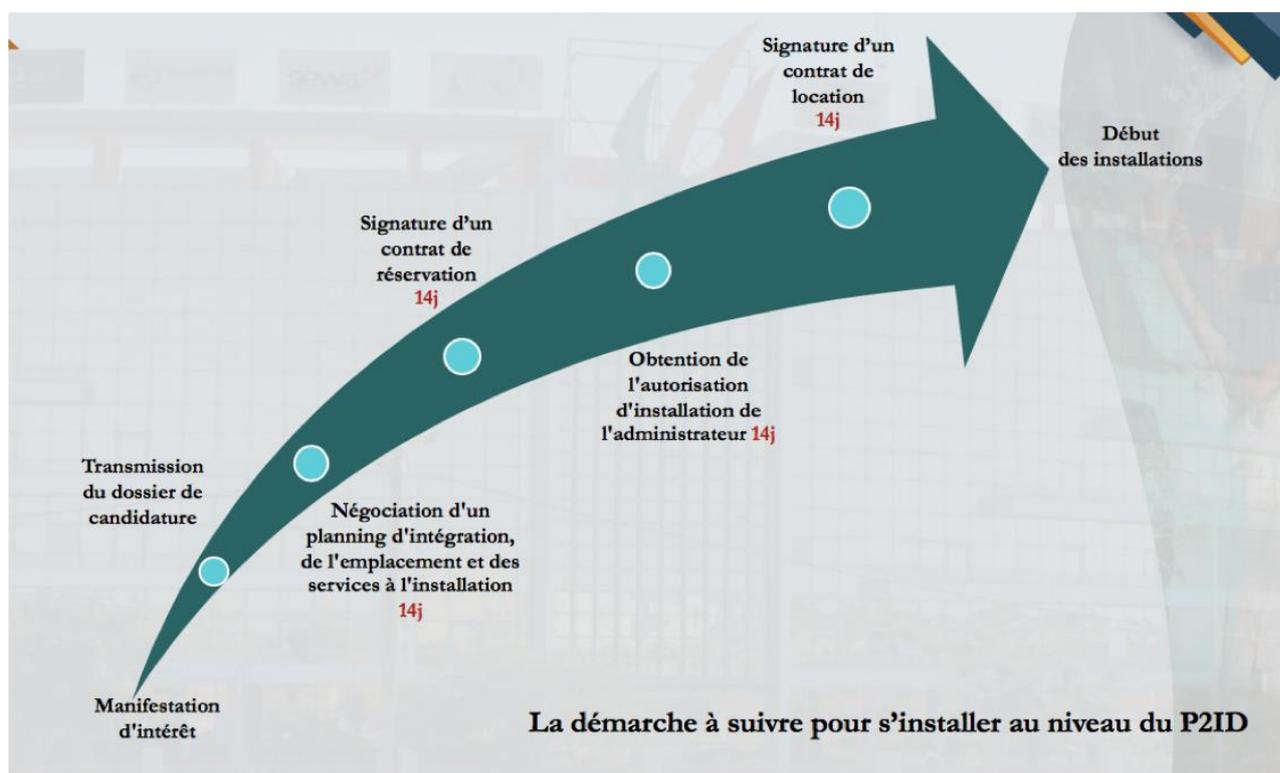
## **C Secteurs d'Activités éligibles**

- ⇒ **Confection, Textile, Habillement, Chaussures**
- ⇒ **Electronique et Electricité**
- ⇒ **Services**
- ⇒ **Agro-alimentaire**
- ⇒ **Industrie pharmaceutique**
- ⇒ **Industrie aéronautique**
- ⇒ **Industrie automobile**
- ⇒ **Fabrication de mobiliers et électroménager...**



## D Processus d'installation : 14 jours

- ⇒ Renseignement de la fiche d'identification (questionnaire) en donnant le maximum d'informations sur l'entreprise et le projet. (Activités, taille, historique, projet en cours, références, superficie sollicitée, emplois...)
- ⇒ Evaluation par le comité de sélection du promoteur
- ⇒ Signature du contrat de réservation
- ⇒ Délivrance de l'agrément par l'administrateur
- ⇒ Signature du contrat de location
- ⇒ Démarrage de l'installation





## E. Conditions financières

1. DEMANDE D'AFFECTATION DE BATIMENT, BUREAUX OU TERRAINS NUS ADRESSEE AU DIRECTEUR GENERAL
2. FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER (NON REMBOURSABLE) : 50 000 FCFA. (76,22 € / 90,30 \$ )  
(Par espèces /chèque/ virement)  
N\*Compte : BICIS P2ID SN 010 11415 00060170002172
3. FRAIS DE DOSSIER DE RESERVATION (après acceptation) : 300 000 FCFA (458 € / 542 \$ )
4. ACQUISITION BATIMENT ET TERRAIN EN LOCATION / 25 ANS :  
COUTS DE LOCATION :
  - ♣ Location Bâtiments : 2.000 FCFA (3.05 € /3,61\$ / m<sup>2</sup>/month)
  - ♣ Location Bureaux : 2.500 FCFA (3.81 € /4,51\$ / m<sup>2</sup>/month)
  - ♣ Terrains viabilisés : 80 FCFA (0.12 € /0,14 \$ /m<sup>2</sup>/month)
5. COUTS DE GESTION ADDITIONNELS (janvier 2023):
  - ♣ Terrain bâti : 500 FCFA (0.76 € /0,90 \$/m<sup>2</sup>/ month)
  - ♣ Terrain viabilisé : 20 FCFA (0.03 € /0,03 \$/m<sup>2</sup>/month)

Nous précisons toutefois que l'attribution définitive sera conditionnée par une **Lettre de demande d'affectation** matérialisée par le versement des **frais de dossiers de Réservation** et le **Versement des frais techniques d'Ouverture de dossier** après acceptation.

Cette option ferme sera aussi matérialisée par :

- ⇒ Le dépôt du Formulaire d'Évaluation
- ⇒ La notification officielle d'attribution de la Direction Générale
- ⇒ Le respect des délais de construction
- ⇒ Le respect des cahiers des charges et du Règlement Intérieur
- ⇒ Le dépôt de l'Étude d'Impact Environnemental

Les documents administratifs du projet devront être joints avec le formulaire d'évaluation en (03) exemplaires.

Je déclare avoir lu les conditions administratives et financières

Signature

Nom & Qualité :